

Urbanisme - Ce qui change à partir du 1er janvier 2022



A partir du 1er janvier 2022, la Saisine par Voie Electronique (SVE) s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme via le lien ci-dessous :

<https://sicoval.geosphere.fr/guichet-unique>

Sicoval
Communauté
d'agglomération
du Sud-Est
Toulousain

Guichet Urb@nisme

Guichet Urb@nisme Règlements d'urbanisme Que demander pour mon projet ?

Guichet Urb@nisme Autorisations & foncier

Connexion ou création de
votre espace

Particulier ou entreprise

Email (obligatoire)

Mot de passe

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe
Créer un compte Particulier ou entreprise /
Professionnel de l'immobilier

Vous pourrez toujours déposer vos dossiers au format papier.

[Télécharger le fichier «Plaque - Autorisation Droits des Sols en ligne.pdf» \(780.9 Ko\)](#)